

## Formation préalable à la prise de poste à la DGAL : légistique appliquée

**CODE STAGE : NSVAL0051**

### INFORMATIONS PRATIQUES

**Dates de la formation :**

Voir catalogue ENSV-FVI

<https://ensv-fvi.fr/formation-continue/>

**Durée :**

2 jours

**Lieu :**

Paris (DGAL)

**Public cible :**

Personnel nouvellement affecté à la DGAL  
(15 stagiaires maximum)

**Taille du public :**

Consulter l'ENSV-FVI

**Intervenants / Formateurs (ou Référénts techniques) :**

Différents bureaux de la DGAL.

**Responsable pédagogique :**

Geneviève CASCHETTA, ENSV-FVI

**Modalités d'inscription :**

ENSV-FVI

1, avenue Bourgelat

FR-69280 MARCY L'ETOILE

[formco@vetagro-sup.fr](mailto:formco@vetagro-sup.fr)

télécopie +33 (0)4-78-87-25-48

**Accessibilité :**

Formation accessible pour les PMR /  
personnes invalides

### CONTEXTE

Cette formation est destinée aux agents nouvellement affectés à la DGAL. Elle pourra également être ouverte aux autres directions d'administrations centrales, dans la limite des places disponibles. Elle a pour objectif d'initier le nouveau personnel à la « légistique appliquée » comportant un volet simplification, destinée à tout rédacteur de texte de la DGAL. Il s'agit également de présenter l'environnement de travail.

Des études de cas complètent cette formation qui est amenée à évoluer en fonction d'une part des outils et orientations pilotés par la DGAL et d'autre part de l'analyse des évaluations qui seront réalisées par les participants en fin de formation.

### LA FORMATION

#### Objectif général :

Connaître la légistique appliquée pour rédiger différents textes.

#### Objectifs pédagogiques :

- Connaître l'environnement institutionnel interne et externe des missions de la DGAL ;
- Connaître les bases et pré-requis qui entourent la réglementation ;
- Connaître les principes de rédaction d'un acte réglementaire.

#### Contenu :

- Environnement institutionnel interne et externe ;
- Qualité de la réglementation et simplification normative ;
- Approche pratique de la hiérarchie des normes ;
- Construction et écriture réglementaire et/ou législative, procédures de gestions.

#### Méthodes pédagogiques :

Conférences, études de cas pratiques